

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15**



N°046/2024 - Modification de l'échéancier de versement de la subvention de fonctionnement à l'association Bout'chou

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 5 – Excusé sans Pouvoir : 0
Absents : 0 – Votants : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 mai 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération n°027-2024 du 3 avril 2024, le Conseil Municipal a arrêté l'échéancier de versement de la subvention de fonctionnement à l'association Bout'chou, gestionnaire du pôle petite-enfance. Néanmoins, l'échéancier ne reprend pas la première avance de 20 000 euros votée lors du conseil municipal du 13 décembre 2023, par délibération n°105-2023.

Il convient donc de modifier l'échéancier de la façon suivante :

Montant de la subvention 2024 : 135 000 €, répartis comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| • Février et Mars 2024 (avances) | ⇒ 80 000 € |
| • Avril 2024 | ⇒ 18 750 € |
| • Juillet 2024 | ⇒ 18 125 € |
| • Septembre 2024 | ⇒ 18 125 € |

CONSIDERANT le vote des subventions 2024 accordées au milieu associatif, résultant du vote du Budget Primitif 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'échéancier ci-dessus des versements 2024, à l'association BOUT'CHOU;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-00046-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024
Publication : 30/05/2024

DIT que le versement de novembre 2024 sera conditionné par un examen des résultats prévisionnels 2024 ;

DECIDE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2024 à l'article 65748.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-00046-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024
Publication : 30/05/2024